

# Snes Créteil / Info

Snes Créteil Info - [www.creteil.snes.edu](http://www.creteil.snes.edu) - Tél. : 08.11.11.03.83 - Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94112 Arcueil cedex

## CONSTRUISONS L'ACTION CONTRE LA RIGUEUR DANS L'ÉDUCATION NATIONALE !

### *Editorial*

**D**epuis 2002, la Seine-Saint-Denis, malgré la persistance d'importantes inégalités sociales, subit, comme le reste du pays, l'impact des 80.000 suppressions de postes décidées par le Parlement et le gouvernement. Le département va à nouveau perdre de nombreux postes, mettant encore plus en difficulté les élèves les plus faibles.

Les conséquences de la réforme des lycées se font maintenant complètement sentir, du fait de l'arrivée de la nouvelle terminale. Le Rectorat supprime ainsi 125 postes en lycée dans le département. Les DHG diminuent et les établissements doivent financer sur leurs fonds propres les options. Les équipes devront faire des choix, attisant ainsi les conflits entre collègues au détriment des élèves et de la qualité de l'enseignement, dans un territoire où les besoins sont énormes.

Dans les collèges, l'Inspection académique continue à supprimer des postes, alors que la hausse démographique se poursuit : il y aura en effet 1 400 élèves de plus, et probablement davantage car l'IA ne cesse de sous-évaluer les effectifs. **L'IA annonce la suppression de 37 postes alors qu'en réalité, ce sont 80 équivalents temps-plein qui sont de fait supprimés, avec 1 400 heures de moins sur nos DHG.**

#### Comment s'y prennent-ils ?

L'IA sur-évalue d'abord la fuite des élèves du département, oubliant chaque année les élèves qui reviennent entre septembre et novembre. Il ferme ainsi de nombreuses divisions en disant qu'il maintient les seuils historiques du département : ceux-ci ne pourront être tenus.

D'autre part, il attaque tous les dispositifs qui accompagnent dans leur scolarité les élèves les plus fragiles : modules-relais, ULIS (accueil des élèves handicapés), atelier-relais...

Plutôt que d'ouvrir le nombre de CLA (accueil des élèves non francophones) suffisante, l'IA préfère la gestion de flux et faire fi des seuils spécifiques de ce dispositif ! Enfin, toutes les heures de décharge TICE disparaissent des DHG. Le gouvernement ne cesse pourtant de vanter l'efficacité des nouvelles technologies, mais semble oublier que leur utilisation ne s'improvise pas ! Ce choix est en contradiction totale avec la communication ministérielle.

En clair, les conditions de travail vont continuer de se dégrader : dispositifs remis en cause, HSA en hausse, augmentation du nombre d'élèves par classe, fermeture de divisions malgré des besoins criants...

Le SNES-FSU 93 appelle les collègues à continuer à refuser les heures supplémentaires pour obliger l'administration à recréer des postes. Il proposera très rapidement des actions collectives pour construire une véritable résistance à cette nouvelle attaque contre le service public d'éducation du département.

*Mathieu LOGOTHETIS*

**NOUS VOUS APPELONS À REFUSER  
cette politique par un vote négatif au CA  
accompagné d'une motion.**

## ■ CA MODE D'EMPLOI

Avant les vacances de février doivent se réunir dans les collèges des CA pour répartir les moyens par discipline pour la rentrée prochaine. Cette préparation est conditionnée par le vote en CA de la répartition de la DHG. La commission permanente est obligatoire avant ce CA. Il est indispensable de réunir l'ensemble des professeurs avant la commission permanente et en tout état de cause avant le CA.

### Un travail en amont indispensable :

Le principal doit vous donner les documents préparatoires (prévisions d'effectifs, Tableau de Répartition des Moyens par Discipline dit TRMD, les structures prévues) 10 jours avant le CA. Vous devez aussi vous munir des grilles horaires officielles de collège (disponible dans le courrier de S1).

Le travail en amont du CA avec les parents est primordial. Ceux-ci maîtrisent encore moins que nous les arcanes des TRMD et de la DHG et c'est en leur montrant les conséquences concrètes des manques de moyens que vous pourrez obtenir leur adhésion pour un vote d'opposition et une mobilisation pour soutenir vos demandes à l'Inspection d'Académie. La suspension de séance pendant le CA est de droit si vous sentez qu'un échange supplémentaire est nécessaire avant le vote.

### Vote en CA : il est possible de dire non !

Chaque année, des chefs d'établissements exercent des pressions pour que les collègues votent la DHG. Le SNES départemental continuera à dénoncer ces pratiques.

Les principaux vous diront que vous votez la répartition des moyens mais cette répartition reflète nécessairement les manquements de la DHG. Le vote contre est le seul moyen de faire remonter l'indignation des équipes.

Ce vote contre doit être accompagné d'une motion (pour laquelle un vote permettant de compter le nombre de membres du CA soutenant cette motion est de droit) dénonçant les insuffisances de moyens, la suppression des postes, les postes à compléments de service et les heures supplémentaires pour la prochaine rentrée.

Un vote en abstention du TRMD ou un refus de vote revient par contre à laisser les autres choisir à notre place.

**Nous mettrons sur notre site vos motions au fur et à mesure que vous nous les enverrez ([www.creteil.snes.edu](http://www.creteil.snes.edu)).**



### De la répartition des moyens découlent des créations ou suppressions de postes :

Ce n'est pas l'Inspecteur d'Académie ou le chef d'établissement qui décide les créations et suppressions de postes, celles-ci doivent être votées en CA en fonction des heures en déficits ou en excès constatées entre les moyens existants (postes fixes) et les moyens nécessaires pour faire fonctionner les classes telles que prévues par le TRMD.

Vous pouvez également proposer une autre répartition des moyens, en organisant les structures autrement que celle proposée par l'Inspecteur d'Académie ou par votre chef d'établissement et faire voter votre proposition. Cette répartition relève de l'autonomie de l'établissement.

**Nous pouvons vous aider à la réaliser : n'hésitez pas à nous contacter [93s2@creteil.snes.edu](mailto:93s2@creteil.snes.edu).**

Il est important que les prévisions en effectifs de l'IA ne soient pas sous évaluées, car une création de classe supplémentaire en juin ou juillet, aboutit à un abondement de la DHG mais les créations (ou non-suppressions) de postes qu'elle aurait pu entraîner sont closes et les moyens en plus ne seront plus que provisoires (TZR, contractuels, heures supplémentaires).

**C'est pourquoi, c'est maintenant, avant le mouvement intra-académique, qu'il faut revendiquer.**

**Consultez votre DHG sur :**  
<http://www.creteil.snes.edu/le-metier/college/dhg-colleges-93-enterrons-les.html>

## ■ L'INSPECTION ACADÉMIQUE ENTERRE LES HEURES 93 !

Le choix a été fait de retirer un certain nombre d'heures à plusieurs dispositifs, ainsi on peut noter :

- **3 heures de moins pour les TICE** (en passant de 3h à 0h).

Diminuer la décharge TICE et dire que le cahier de texte en ligne devient obligatoire consiste à nier le caractère chronophage de cette tâche et risque de provoquer de graves blocages à l'échelle des établissements.

On aura beau jeu alors de communiquer en direction des familles sur la très grande modernité de l'enseignement dans le 93. Par ailleurs, on entre dans une logique indemnitaire, c'est-à-dire que c'est une rémunération à la tâche dont le montant est défini localement par le chef d'établissement.

- **3 heures de moins pour chaque regroupement aide et soutien** (en passant de 11h à 8h), **3 heures de moins pour chaque module relais** (en passant de 10h à 7h), **3 heures de moins pour chaque 3<sup>ème</sup> alternance** (en passant de 28h à 25h) et **4 heures de moins pour chaque atelier relais** (en passant de 42h à 38h).

- **Enlever des heures** à ces dispositifs montre tout l'abandon de l'institution face à l'échec scolaire lourd. 3 heures de moins pour chaque ULIS (en passant de 31h à 28h).

On constate une fois de plus que, contrairement aux discours de l'IA, la Seine Saint Denis ne bénéficie pas de moyens supérieurs au reste du pays et les élèves handicapés en sont les premières victimes. Au-delà de cette approche quantitative, quelles sont les conditions de scolarisation de ces élèves alors que les moyens d'accompagnement n'ont pas suivi ? Quelles sont les conditions de travail des collègues en charge d'intégration d'élèves handicapés ?

Enfin, le SNES conteste également la méthode qui consiste à acter en février des suppressions de classe et attendre le mois de juin ou septembre pour donner des moyens souvent incomplets et en heures supplémentaires aux établissements où les besoins sont les plus criants. Faire cela fragilise les équipes.

Si on réalise les modalités d'attribution des heures (au H/E ou à la structure), on s'aperçoit que le compte n'y est pas. Les établissements n'ont pas les heures qu'il devrait avoir par rapport aux prévisions.

**Cette perte représente une moyenne de 18 heures par établissement.**

**Cela correspond à la disparition du classement sensible et de leur dotation complémentaire et à plus des deux tiers des heures 93.**



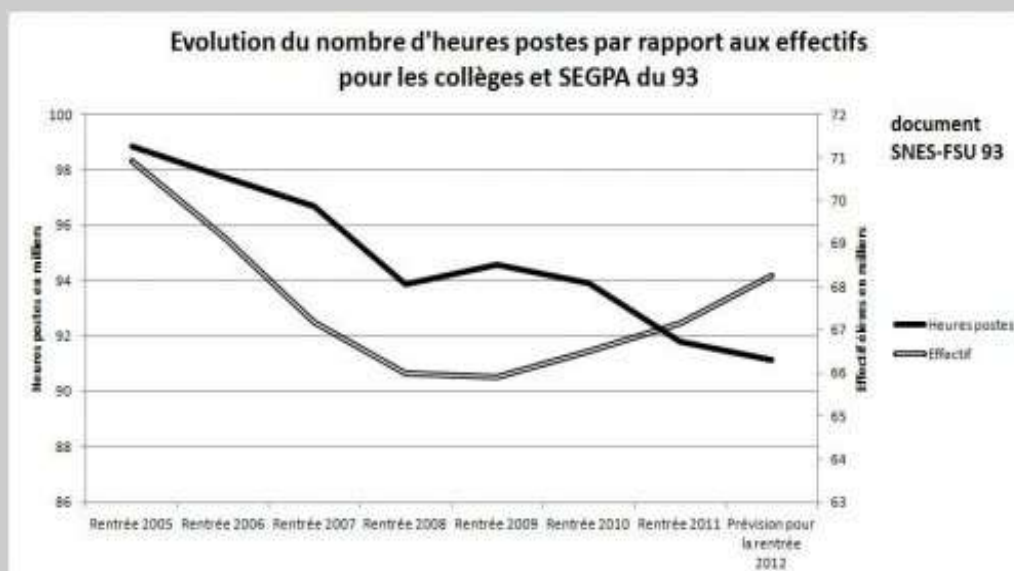
### **Le SNES continue de dénoncer l'usage abusif des heures supplémentaires.**

La charge du travail est déjà considérable et a fortement augmenté ces dernières années.

Dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat, nous refusons la logique qui consiste à ne pas augmenter nos salaires pour pouvoir augmenter notre temps de travail.

La multiplication des heures supplémentaires s'appuie sur le postulat que les professeurs travaillent peu puisqu'on les pense capable de multiplier leurs tâches et leurs heures sans conséquence pour la qualité de leur enseignement.

**Continuons à organiser dans nos établissements le refus collectif des heures supplémentaires.**



### **ATTENTION :**

#### **Vote en Conseil d'Administration des répartitions de la DHG avant les vacances de février.**

Certains chefs d'établissement ne souhaitent pas faire voter le TRMD (tableau de répartition des moyens par disciplines) en février mais préfèrent attendre la fin de l'année. Ils présentent cela comme une nouveauté et ne comptent faire voter qu'un avis sur les suppressions de postes envisagées sans avoir examiné ce qui les motive, à savoir la répartition des élèves dans les classes et celle des moyens entre les disciplines sur laquelle le C.A. détient le pouvoir de décider.

Bien sûr, ces DHG sont en baisse, alors que les effectifs augmentent, des suppressions de postes et de classes sont prévues et le nombre d'élèves par division restante augmente.

Les chefs d'établissements sont donc invités à ne pas réunir les CA en temps voulu ou de ne pas mettre le vote du TRMD à l'ordre du jour.

#### **Nous devons contrecarrer cette stratégie :**

Ainsi dans ses observations de défense (octobre 2010) au recours du SNES contre le décret de janvier 2010, le gouvernement affirme que: « **l'emploi des dotations en heures d'enseignement doit être décidé dans les meilleurs délais** car la mise en œuvre du projet d'établissement et des dispositifs spécifiques organisés en amont de la rentrée lui est subordonnée (dédoublage de classe, heures consacrées à différentes formes d'aide

*pédagogique, au travail encadré des élèves ou à la concertation des professeurs...), l'absence de décision peut ainsi paralyser l'organisation des enseignements et induit le risque, si elle se prolonge, de porter atteinte à la continuité du service public ».*

**On peut donc affirmer que la répartition de la DHG doit être votée en février, que l'organisation de la rentrée est une urgence.** Enfin, tout report du vote vers la fin de l'année scolaire, porterait atteinte à la continuité du service public.

Voter la répartition en juin revient à limiter le rôle du C.A. à la validation de décisions déjà bouclées en l'excluant de fait de la phase d'élaboration et en tentant de retirer aux représentants des personnels la légitimité qu'ils tiennent de leur élection, contrairement aux membres du conseil pédagogique.

En bref, le vote sur l'emploi de la DHG doit avoir lieu en février, ce vote est obligatoire (l'article R421- 9), si le chef d'établissement refuse de mettre ce vote à l'ordre du jour, les élus au C.A. peuvent invoquer l'article R421-25 (dernier paragraphe).

**En cas de refus du chef d'établissement  
de respecter le calendrier,  
le SNES 93 invite les collègues à le médiatiser.**

#### **Lettre aux élus, à la presse, à l'IA et au rectorat**

**Objet :** Le personnel, les parents et les élèves privés de discussion autour de l'organisation de la rentrée 2012.

Le calendrier rectoral demande aux chefs d'établissement de faire remonter le TRMD (Tableau de Répartition des Moyens par Disciplines) et par conséquent les suppressions de postes pour le 10 février.

Au collège/lycée ..., le chef d'établissement ne prévoit pas de tenir compte de ce calendrier et a décidé de faire remonter les suppressions de postes sans consulter le CA qui est pourtant la seule instance démocratique. Malheureusement, dans notre collège/lycée, les élus représentant les personnels, les parents et les élèves n'auront pas le droit de s'exprimer sur l'organisation de la rentrée 2012. C'est pourquoi, nous souhaitons donc vous alerter sur le fait que cette année, la démocratie n'est pas de mise dans notre établissement.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame/Monsieur ..., l'expression de notre profond attachement au service public d'éducation.

#### **Exemple de motion sur la DHG**

(à adapter à votre établissement)

Les membres du Conseil d'Administration du collège ... réunis le..., présentent cette motion pour appuyer le vote contre la répartition des moyens qui sont alloués cette année au collège.

En effet, nous contestons tout d'abord la dotation en heures. Cette dotation est très largement insuffisante pour travailler dans de bonnes conditions. Les personnels sont amenés avec une telle dotation à choisir entre ... ou garder quelques dédoublements dans certaines matières notamment scientifiques et technologiques pour permettre de faire des travaux pratiques avec les élèves. Ce choix est intolérable puisque toutes les offres de formation devraient être dans notre dotation. Nous demandons donc que les heures de ... nous soit rajoutées pour permettre des groupes en ....

D'autre part, nous contestons aussi cette dotation qui nous oblige à prendre des heures supplémentaires que nous ne voulons pas.

Nous critiquons la volonté du ministère de supprimer des postes pour les transformer en heures supplémentaires. Ainsi, pour notre établissement, nous demandons que la plupart des HSA soient converties en heures postes.

Notamment, que ... HSA en ... soient transformées en heures postes pour un BMP.

**DHG 2012 :  
un calendrier qui empêche l'expression  
de la démocratie**

Le CTA du 13 janvier n'a pas pu rassurer les collègues pour les dotations 2012. Alors que le ministère prévoyait 362 suppressions de postes, le Recteur nous en annonce 450.



Si nous avons encore un doute sur les critères d'attribution de la prime aux résultats pour les Recteurs...

Cela se traduit par 37 postes en moins pour les collèges et SEGPA de Seine Saint Denis alors qu'il est prévu d'accueillir 1092 élèves supplémentaires et par 288 ETP en moins, 345 élèves en plus pour les lycées généraux et technologiques de l'académie. La poursuite de la politique de suppression drastique de moyens s'accompagne d'un déni de démocratie dans les établissements. En effet, alors que le GT sur les dotations des lycées de l'académie s'est déroulé le 27 janvier, les proviseurs ont pour consigne de faire remonter au Rectorat le TRMD (Tableau de Répartition des Moyens par Disciplines) et donc les conséquences en termes de postes pour le 17 février.

Dans les collèges, le délai est intenable puisque le CTSD de présentation des DHG des collèges et des SEGPA du département est prévu le 3 février et le 10 février, les principaux doivent envoyer les TRMD !

Cela veut dire qu'entre ces dates, les établissements devront consulter les collègues, faire la commission permanente et le conseil d'administration. Comment la consultation des collègues pourra-t-elle se faire sereinement en une semaine ?

La répartition de la dotation est un moment important dans la vie d'un établissement scolaire. L'organisation de l'année scolaire suivante y est normalement débattue. Ce calendrier interroge sur le sens de "l'autonomie des établissements" qui devrait plutôt s'appeler "autonomie du chef d'établissement" vu que les équipes ne pourront pas être consultées convenablement

Par ce courrier, les professeurs du collège/lycée X demandent au Recteur et à l'Inspecteur d'Académie de repousser la date des remontées de TRMD afin que le dialogue avec les équipes soit respecté dans tous les établissements, à défaut nous demandons à notre chef d'établissement de ne faire remonter aucune information au Rectorat ou à l'Inspection d'Académie sur la répartition de la DHG tant que le Conseil d'Administration n'aura pas été réuni sur cette question.

Si tel n'était pas le cas, une communication auprès des parents serait faite pour annoncer le non respect de la démocratie au sein de notre établissement.

